

Statistiques sur les personnes bénéficiant d'une mesure de protection (2024-2025)

Curateur public du Québec

31 mars 2025

Tableau 1 : Adultes bénéficiant d’une mesure de protection publique selon le type de mesure

Mesures de protection	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2025	Variation
Tutelle au majeur	12 610	12 765	1,23 %
Autres ¹	114	117	3 %
Total	12 724	12 882	1,24 %

Tableau 2 : Personnes mineures bénéficiant d’une mesure de protection publique selon le type de mesure

Mesures de protection	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2025	Variation
Tutelle dative ²	82	77	-6,1 %
Autres ³	14	21	50 %
Total	96	98	2,08 %

Tableau 3 : Adultes bénéficiant d’une mesure de protection privée sous la surveillance du Curateur public selon le type de mesure

Mesures privées de protection sous surveillance	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2025	Variation
Tutelle au majeur	9 241	9 531	3,14 %
Autres ⁴	181	197	8,84 %
Total	9 422	9 728	3,25 %

¹ Le regroupement « Autres » comprend notamment les mesures d’administration provisoire (une mesure qui vise à répondre à un besoin urgent de protection d’une personne présumée inapte) et les tutelles à l’absent (qui visent la protection des biens d’une personne absente qui n’a pas désigné un administrateur ou si ce dernier n’est pas connu, refuse ou néglige d’agir, ou encore en est empêché) ainsi que certaines autres mesures d’administration des biens.

² Tutelle assumée par des personnes autres que le père ou la mère du mineur.

³ Idem que « Autres¹ »

⁴ Idem que « Autres¹ »

Tableau 4 : Personnes mineures bénéficiant d’une mesure de protection privée sous la surveillance du Curateur public selon le type de mesure

Mesures privées de protection sous surveillance	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2025	Variation
Tutelle légale ⁵	2 513	2 609	3,82 %
Tutelle dative ⁶	1 657	1 715	3,50 %
Autres ⁷	65	66	1,54 %
Total	4 235	4 390	3,66 %

Tableau 5 : Adultes bénéficiant d’une mesure de protection privée sans la surveillance du Curateur public selon le type de mesure

Mesures privées de protection sans surveillance	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2025	Variation
Conseiller au majeur	172	158	-8,14 %
Mandats homologués ⁸	12 990	13 659	5,15 %
Total	13 162	13 817	4,98 %

Tableau 6 : Personnes mineures qui détiennent, selon les déclarations reçues par le Curateur public, des biens d’une valeur de moins de 40 000 \$ et dont la mesure de protection privée est sans surveillance

Mesures privées de protection sans surveillance	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2025	Variation
Tutelle légale ⁹	3 508	3 515	0,20 %
Total	3 508	3 515	0,20 %

⁵ Depuis le 1^{er} novembre 2022, le montant des biens du mineur pour la tutelle sous surveillance est passé de 25 000\$ à 40 000\$; en dessous de 40.000\$ il s’agit de tutelle sans surveillance.

⁶ Tutelle assumée par des personnes autres que le père ou la mère du mineur.

⁷ Le regroupement « Autres » comprend notamment les mesures d’administration provisoire (une mesure qui vise à répondre à un besoin urgent de protection d’une personne présumée inapte) et les tutelles à l’absent (qui visent la protection des biens d’une personne absente qui n’a pas désigné un administrateur ou si ce dernier n’est pas connu, refuse ou néglige d’agir, ou encore en est empêché) ainsi que certaines autres mesures d’administration des biens.

⁸ Les mandataires n’ont pas l’obligation d’informer le Curateur public du décès du mandant. Le Curateur public procède à une épuration trimestrielle du registre, par échange de fichiers avec la Régie de l’assurance maladie du Québec.

⁹ Depuis le 1^{er} novembre 2022, le montant des biens du mineur pour la tutelle sous surveillance est passé de 25 000\$ à 40 000\$; en dessous de 40.000\$ il s’agit de tutelle sans surveillance.

Tableau 7 : Personnes bénéficiant d’une mesure de protection (publique ou privée)

Personnes bénéficiant d’une mesure de protection (publique ou privée)	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2025	Variation
Total¹⁰	42 353	43 586	2,91 %

Tableau 8 : Proportion d’adultes, selon le sexe, bénéficiant d’une mesure de protection publique ou mixte au 31 mars 2025

Mesures publiques ou mixtes de protection	Femmes	Hommes
Pourcentage	43 %	57 %

Tableau 9 : Proportion de personnes mineures, selon le sexe, bénéficiant d’une mesure de protection publique ou mixte au 31 mars 2025

Mesures publiques ou mixtes de protection	Femmes	Hommes
Pourcentage	52 %	48 %

Tableau 10 : Proportion d’adultes, selon le sexe, bénéficiant d’une mesure de protection privée avec la surveillance du Curateur public au 31 mars 2025¹¹

Mesures privées de protection avec surveillance	Femmes	Hommes
Pourcentage	48 %	52 %

¹⁰ Un certain nombre de personnes représentées disposent simultanément d’une mesure de protection publique et d’une mesure de protection privée : elles étaient 844 (821 adultes et 23 mineurs) dans ce cas au 31 mars 2025 et 794 (778 adultes et 16 mineurs) au 31 mars 2024. Le total a donc été ajusté pour éviter de les comptabiliser deux fois. Au 31 mars 2025, on comptait 4 763 (4 573 adultes et 190 mineurs) mesures en instance d’ouverture (comparativement à 4 702 (4 524 adultes et 178 mineurs) au 31 mars 2024).

¹¹ Les données n’étaient pas disponibles pour 1,6 % des dossiers de mesures de protection privées au majeur lors de l’extraction des données.

Tableau 11 : Proportion de personnes mineures, selon le sexe, bénéficiant d’une mesure de protection privée avec la surveillance du Curateur public au 31 mars 2025¹²

Mesures privées de protection avec surveillance	Femmes	Hommes
Tutelle légale	48 %	52 %
Tutelle dative	52 %	48 %

Tableau 12 : Proportion d’adultes, selon le sexe, bénéficiant d’une mesure de protection privée sans la surveillance du Curateur public au 31 mars 2025¹³

Mesures privées de protection sans surveillance	Femmes	Hommes
Conseiller au majeur	35 %	65 %
Mandats homologués	67 %	33 %

Tableau 13 : Proportion de personnes mineures, selon le sexe, qui détiennent, selon les déclarations reçues par le Curateur public, des biens d’une valeur de moins de 40 000 \$ et dont la mesure de protection privée est sans surveillance au 31 mars 2025¹⁴

Mesures privées de protection sans surveillance	Femmes	Hommes
Tutelle légale	45 %	55 %

¹² Les données n’étaient pas disponibles pour 0,2 % des dossiers de mesures de protection privées avec surveillance au mineur lors de l’extraction des données

¹³ Les données n’étaient pas disponibles pour 0,1 % des dossiers de mesures de protection privées sans surveillance au majeur lors de l’extraction des données

¹⁴ Les données n’étaient pas disponibles pour 0,2 % des dossiers de mesures de protection privées sans surveillance au mineur lors de l’extraction des données

Tableau 14 : Personnes adultes et mineures bénéficiant d’une mesure de protection au 31 mars 2025

Mesures de protection	Adultes	Mineurs
Mesures publiques	12 882	98
Mesures privées avec surveillance	9 728	4 390
Mesures privées sans surveillance	158	3 515
Mandats homologués	13 659	Sans objet (S.O)
Personnes bénéficiant d’une mesure de protection¹⁵	35 606	7 980

Tableau 15 : Nouvelles personnes bénéficiant d’une mesure de protection entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025

Mesures de protection	Adultes	Mineurs
Mesures publiques ¹⁶	1 224	13
Mesures privées avec surveillance ¹⁷	1 318	745
Mesures privées sans surveillance	0	805
Mandats homologués	4 689	S. O
Nouvelles personnes avec une mesure¹⁸	7 111	1 557

¹⁵ 821 adultes et 23 mineurs bénéficient simultanément d'une mesure publique et d'une mesure privée. Le total a donc été ajusté pour éviter de les comptabiliser deux fois.

¹⁶ Cette donnée ne comprend pas les modifications du type de représentation légale. Elle ne comprend ni les 168 mesures privées transformées en mesures publiques ni les 27 mesures publiques transformées en mesures privées.

¹⁷ Cette donnée ne comprend pas les modifications du type de représentation légale. Elle ne comprend ni les 168 mesures privées transformées en mesures publiques ni les 27 mesures publiques transformées en mesures privées.

¹⁸ 120 adultes et 6 mineurs bénéficient simultanément d'une mesure publique et d'une mesure privée. Le total a donc été ajusté pour éviter de les comptabiliser deux fois.

Tableau 16 : Adultes bénéficiant d’une mesure publique de protection selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2025

Régions sociosanitaires	Nombre d’adultes	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	288	2,24 %
Bas-St-Laurent	472	3,66 %
Chaudière-Appalaches	661	5,13 %
Côte-Nord	154	1,20 %
Estrie	648	5,03 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	162	1,26 %
Lanaudière	615	4,77 %
Laurentides	641	4,98 %
Laval	384	2,98 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	875	6,79 %
Montérégie	1 536	11,92 %
Montréal	3 639	28,25 %
Outaouais	417	3,24 %
Québec	1 809	14,04 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	495	3,84 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	56	0,43 %
Hors Québec et autres ¹⁹	30	0,23 %
Total	12 882	100,0 %

¹⁹ Information non inscrite au moment de l’extraction pour 8 personnes

Tableau 17 : Adultes bénéficiant d’une mesure privée de protection sous la surveillance du Curateur public selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2025

Régions sociosanitaires	Nombre d’adultes	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	162	1,67 %
Bas-St-Laurent	337	3,46 %
Chaudière-Appalaches	527	5,42 %
Côte-Nord	113	1,16 %
Estrie	549	5,64 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	137	1,41 %
Lanaudière	684	7,03 %
Laurentides	580	5,96 %
Laval	410	4,21 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	591	6,08 %
Montérégie	1 721	17,69 %
Montréal	2 039	20,96 %
Outaouais	422	4,34 %
Québec	1 081	11,11 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	336	3,45 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	11	0,11 %
Hors Québec et autres ²⁰	28	0,29 %
Total	9 728	100,0 %

²⁰ Information non inscrite au moment de l’extraction pour 10 personnes

Tableau 18 : Proportion d'adultes au Québec selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2025

Régions sociosanitaires	Pourcentage ²¹
Abitibi-Témiscamingue	1,63 %
Bas-St-Laurent	2,33 %
Chaudière-Appalaches	4,99 %
Côte-Nord	0,99 %
Estrie	5,85 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,07 %
Lanaudière	6,05 %
Laurentides	7,38 %
Laval	5,03 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	6,15 %
Montréal	16,46 %
Montréal	24,72 %
Outaouais	4,65 %
Québec	9,05 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,21 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	0,44 %
Hors Québec et autres	0,0 %
Total	100,0 %

²¹ Source : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Estimation de la population des régions administratives selon le groupe d'âge et le sexe, Québec (16 janvier 2025).

Tableau 19 : Personnes mineures sous mesures privées de protection sous la surveillance du Curateur public selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2025

Régions sociosanitaires	Nombre de mineurs	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	141	3,21 %
Bas-St-Laurent	144	3,28 %
Chaudière-Appalaches	245	5,58 %
Côte-Nord	99	2,26 %
Estrie	239	5,44 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	80	1,82 %
Lanaudière	386	8,79 %
Laurentides	305	6,95 %
Laval	163	3,71 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	340	7,74 %
Montréal	744	16,95 %
Montréal	554	12,62 %
Outaouais	262	5,97 %
Québec	402	9,16 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	213	4,85 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	42	0,96 %
Hors Québec et autres ²²	31	0,71 %
Total	4 390	100,0 %

²² Information non inscrite au moment de l'extraction pour 5 personnes

Tableau 20 : Personnes mineures bénéficiant d’une mesure privée de protection sans la surveillance du Curateur public selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2025

Régions sociosanitaires	Nombre de mineurs	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	100	2,84 %
Bas-St-Laurent	134	3,81 %
Chaudière-Appalaches	244	6,94 %
Côte-Nord	52	1,48 %
Estrie	148	4,21 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	55	1,56 %
Lanaudière	343	9,76 %
Laurentides	300	8,53 %
Laval	99	2,82 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	299	8,51 %
Montérégie	677	19,26 %
Montréal	453	12,89 %
Outaouais	132	3,76 %
Québec	294	8,36 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	138	3,93 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	33	0,94 %
Hors Québec et autres ²³	14	0,40 %
Total	3 515	100,0 %

²³ Information non inscrite au moment de l’extraction pour 7 personnes.

Tableau 21 : Proportion de personnes mineures au Québec selon la région
socio-sanitaire, au 31 mars 2025

Régions socio-sanitaires	Pourcentage ²⁴
Abitibi-Témiscamingue	1,74 %
Bas-St-Laurent	1,98 %
Chaudière-Appalaches	5,20 %
Côte-Nord	0,99 %
Estrie	5,57 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,81 %
Lanaudière	6,86 %
Laurentides	7,67 %
Laval	5,32 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	5,85 %
Montérégie	18,05 %
Montréal	22,48 %
Outaouais	5,02 %
Québec	8,60 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,98 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	0,87 %
Hors Québec et autres	0,0 %
Total	100,0 %

Tableau 22 : Personnes adultes bénéficiant de la mesure d'assistance selon le
nombre d'assistants

Mesures d'assistance ²⁵	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2025	Variation
Mesure avec 1 assistant	711	1 180	66 %
Mesure avec 2 assistants	460	798	73 %
Total	1 171	1 978	69 %

²⁴ Source : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Estimation de la population des régions administratives selon le groupe d'âge et le sexe, Québec (16 janvier 2025),.

²⁵ La mesure d'assistance est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2022.